

Handicap et accès à la santé : beaucoup de progrès à faire

Partenaires institutionnels et privés de la santé en Dordogne ont signé mercredi 17 mai la Charte Romain Jacob pour améliorer l'accès à la santé des personnes handicapées.

Titia Carrizey-Jasik
redactiondl@dordogne.com

Autant l'avouer... La Dordogne ne fait pas partie des départements français les plus « équipés », à différents niveaux, pour assurer le meilleur accès à la santé aux personnes vivant avec un handicap. Un territoire peut être retardataire mais plein de bonne volonté, comme le prouve la finalité de la conférence-débat qui se tenait ce mercredi 17 mai au Pôle inter-consulaire de Créavallée, à Coulounieix-Chamiers, avec la signature de la charte Romain Jacob, par 30 partenaires acteurs de la santé du territoire. Une charte présentée ce jour par celui qui l'a élaborée pour son fils, handicapé, et dont le retentissement est national. Ceci en douze articles fondamentaux, de « valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même » jusqu'à « mettre en œuvre et évaluer la présente charte » et tellement de travail entre.

C'est d'ailleurs ce qu'ont re-



Une trentaine de partenaires ont signé la charte Romain Jacob. Photo Titia Carrizey-Jasick

connu tous les acteurs présents et signataires de la charte. Établissements hospitaliers publics et privés, réunis autour de ce défi par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Dordogne.

Un point de départ

« Si nous sommes à l'origine de cet événement, c'est avec la volonté de se questionner et de proposer une prise de recul partagée de la question de l'accès à la santé des personnes handicapées, expliquait Delphine Camblanne, directrice de la CPAM24. Un sujet complexe, nécessitant une prise en compte large des différentes composantes de l'accès aux soins et à la prévention et de l'ensemble des partenaires impliqués par cette question. Communiquer, se mettre en réseau, travailler ensemble : voici les premières clés pour faire évoluer les situations. Cette journée est un temps fort

de sensibilisation, mais surtout un point de départ. »

Des signataires impliqués

Durant la matinée de travail, puis au cours de la conférence-débat qui précédait la signature officielle de la charte, les différents partenaires, avec notamment les directeurs d'établissements de santé, ont pu mettre en exergue les actions mises en place en ce sens, en reconnaissant « un manque d'information sur ce qui existe » et, de toute évidence, « pas assez d'actions en matière de prévention de santé, et autres ateliers liés aux thématiques générales, à l'attention de tous les publics, handicapés ou pas. »

Ce jour, le partage de la thématique a, en tout cas, fédéré jusqu'aux plus hautes instances et acteurs impliqués... Tous étaient là pour la signature de la charte à la sortie de l'auditorium.



Une conférence suivie par de nombreuses personnes. Titia Carrizey-Jasick

« Un dentiste a refusé de soigner mon fils handicapé »

Personnes en situation de handicap et personnel médical étaient réunis au Pôle interconsulaire de Dordogne pour signer, mercredi, une charte en vue d'améliorer l'accès aux soins

Claire Schlinger
perigueux@sudouest.fr

« On pourrait tendre à croire que les personnes en situation de handicap sont les mieux accompagnées en ce qui concerne l'accès aux soins. Mais la réalité est tout autre... », assène Pascal Jacob, fondateur de l'association Handidactique. Il est à l'origine de la Charte Romain Jacob, du nom de son fils handicapé, décédé il y a dix ans faute de soins. Créée en 2014, elle est aujourd'hui présente dans 21 pays. Son objectif ? « Réunir tous les acteurs pour être vecteur de progrès. »

« C'est un véritable parcours du combattant. Certains professionnels ne veulent pas nous prendre en charge. Par méconnaissance importante ou manque de formation, sûrement... Le dentiste a refusé de soigner notre fils handicapé, Nolan, qui présente un

« J'attends une meilleure coordination, même si la Dordogne reste un désert médical »

trouble du spectre autistique », confirment des parents, venus témoigner au Pôle interconsulaire à Coulounieix-Chamiers. Personnes en situation de handicap, accompagnants et personnel médical y étaient réunis, mercredi 17 mai, à l'occasion de la signature de la Charte Romain Jacob par une trentaine de partenaires départementaux.

Bordeaux

« Quand nous avons emménagé en Dordogne et qu'il a fallu trouver un pédiatre, on nous a systématiquement répondu qu'ils ne prenaient pas de nouveau patient... », abonde Françoise de La Poterie. Son fils Géraud, âgé de 13 ans, est atteint de trisomie 21. « De quoi ont-ils peur ? Peur de mal faire ? Peur de la réaction du



Pascal Jacob est à l'origine de la Charte Romain Jacob, du nom de son fils handicapé, décédé faute de soins. Créée en 2014, elle est aujourd'hui présente dans 21 pays. S. K./« SO »

patient ? La santé est un droit fondamental qui peut être bafoué pour les personnes handicapées. »

Nombre d'entre eux sont obligés de se tourner vers des établissements spécialisés, situés en dehors du département où ils vivent : « En Dordogne, je n'ai aucun soin. Tout se passe à Bordeaux, entre la Tour de Gassies et le CH Pellegrin, où je me rends par mes propres moyens », raconte Vincent Barou. Il est devenu paraplégique huit ans plus tôt, après un accident de vélo. « En termes d'accès aux soins, il y a un avant et un après, c'est clair. »

Baromètre de satisfaction

Le personnel médical a remercié le public de ces interventions : « On a aussi besoin d'être aidés, ces retours sont précieux. » Des initiatives se mettent peu à peu en place. La plupart en sont cependant encore au stade de « projet ». La signature de la Charte par la Caisse primaire d'assurance maladie de la Dordogne (CPAM) et l'Union de gestion des établissements des cais-



Vincent Barou est devenu paraplégique à la suite d'un accident de vélo. Il effectue l'ensemble de ses soins à Bordeaux. STÉPHANE KLEIN / « SUD OUEST »

ses d'assurance maladie (Ugecam), ainsi que leurs partenaires, promet de faire bouger les lignes.

En effet, la Charte est continuellement évaluée par les premiers concernés, via le baromètre « Handifaction », conçu par Handidactique. Depuis 2022, il sert d'outil de référence à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) pour mesurer l'accès aux

soins sur les différents territoires. Dans l'auditoire, l'espoir est présent, mais mesuré. « Je ne suis pas sûr que cette signature change véritablement les choses. Mais si on peut avancer, c'est toujours bon à prendre », réagit Vincent. « J'attends une meilleure coordination, même si la Dordogne reste un désert médical qui touche tout le monde... », termine Françoise.